

Kigali, le 25 Juin 1985

N° 2362 /15.06.02

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation de la Jeunesse (Tous)

Objet : - Directives aux C.F.J.
pour l'année 1985.
- Calendrier de visites
d'évaluation des C.F.J.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie
des directives données à chaque Centre de Formation de la Jeunesse sous la tutelle
de mon département pour l'année 1985.

Spécialement pour cette année dédiée à la Jeunesse, chaque Centre doit fournir un effort spécial pour pourvoir à l'amélioration
de la formation des jeunes, au rayonnement du Centre dans ses alentours, au suivi de
ses lauréats et à la réalisation d'une production plus soutenue en vue d'atteindre
l'autofinancement.

Par la même occasion, je vous informe qu'une
tournée d'inspection et d'évaluation est organisée dans tous les Centres. L'évaluation
portera essentiellement sur les points suivants :

- la gestion et la tenue des documents y relatifs conformément aux directives de
l'année 1984.
- l'organisation de la production dans le Centre
- la gestion financière
- l'aspect administratif du Centre : il sera examiné entre autre la tenue des
dossiers, les registres des lauréats et des adhérents au Centre.
- l'évaluation de la formation, c'est-à-dire la qualité des instructions dispensées,
des équipements qui servent d'appui à cette formation et des infrastructures qui
l'abritent. Spécifiquement pour les équipements techniques et didactiques, il est
demandé à chaque Centre de relever les besoins pour le matériel directement consommable.

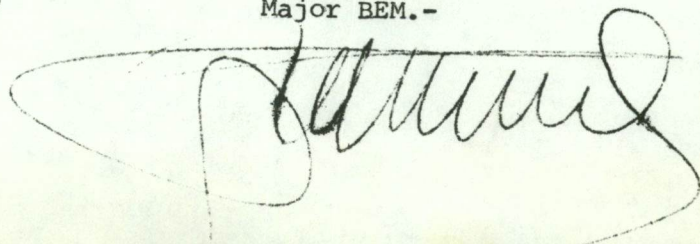
Je vous demande pour la réussite de cette évaluation de prévoir les vacances des jeunes après la date de clôture des visites.

Vous trouverez en annexe des directives, le
calendrier des dates d'inspection.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

C.P.I.à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture (Tous)
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral de la
Jeunesse et des Coopératives (Tous)



Directives aux Centres de Formation de
la Jeunesse pour l'Année 1985.-
=====

Chap. I. GENERALITES

1. Objectifs

Depuis 3 ans, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif donne des directives aux Centres de Formation de la Jeunesse sous sa tutelle. Ces directives sont des orientations qui doivent permettre à chaque Centre d'accomplir sa mission de former les Jeunes. Elles s'articulent sur le triple objectif de formation, de production et de suivi :

Les jeunes en formation dans les Centres devront apprendre des métiers applicables dans leur milieu et susceptibles de leur permettre de se débrouiller dans l'avenir.

Au cours de la formation, les jeunes participeront au processus de production des biens et des services. Cela permettra d'une part au Centre d'atteindre une certaine autosuffisance financière pour les frais de fonctionnement et d'autre part les Jeunes pourront appliquer immédiatement dans la vie active les méthodes de production ainsi apprises.

La politique générale du Ministère en matière de formation prévoit un troisième volet dit de suivi. Les Centres de Formation de la Jeunesse ne doivent pas abandonner à eux-mêmes les jeunes sortant de leurs Centres. Ils sont invités à les suivre de près et à les encadrer techniquement afin de les aider à s'organiser dans les activités de production notamment dans le cadre des groupements socio-économiques. Ces groupements doivent se consacrer à des activités de production produisant des revenus rémunérateurs à leurs membres.

Il est prévu de recycler périodiquement les membres de ces groupements.

2. Remarques :

Les directives qui ont été données à chaque centre depuis 1982 et qui venaient compléter le programme général de formation dans nos centres n'ont pas donné les résultats escomptés. La preuve en est que, malgré l'appel du Ministère pour la participation des centres au concours agro-pastoral et artisanal, aucun centre ne s'est présenté. Les abandons dans les centres sont une preuve que la formation n'est pas attrayante, alors que nous savons que les Rwandais sont prêts à dépenser tout pour que leurs enfants puissent bénéficier d'une formation leur permettant d'avoir un débouché. L'incapacité des directeurs de certains centres à diriger leur centre dans la cohésion a été constaté par ici par là. Des instructeurs incompetents sont nombreux dans nos centres.

L'année 1985-1986 sera une année de réforme et de restructuration dans nos centres. C'est ainsi que tous les instructeurs techniciens seront recyclés avec un test en fin de formation pour écarter les incapables. Pour augmenter la capacité de production et donner une certaine liberté d'action à la direction du centre, un fonds de roulement sera accordé aux centres concernés par nos directives.

Un concours entre les Centres sera organisé et ce concours va porter sur le nombre de groupements des lauréats des centres, sur la production, sur l'administration et la gestion. Tous les Centres devront aménager et entretenir des terrains de sport.

Nous rappelons encore à chaque direction du centre que le minerval doit faire objet d'une gestion à part et ne peut être dépensé, car il servira pour l'acquisition du matériel permettant aux lauréats de démarrer.

Le Centre doit rayonner et doit avoir un point d'honneur par sa discipline et sa propreté. Là où les élèves disposent d'uniforme, les jours pour le port obligatoire doivent être définis, ainsi que les jours pour la tenue libre (quand il y a des travaux de production). Le Comité de cellule doit tenir, une fois par mois, une réunion obligatoire. Le Rapport doit être transmis au Préfet avec copie pour information au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Chaque mois, le programme du mois suivant doit parvenir au Ministère.

Comme par le passé, le recrutement devra se faire en collaboration avec les Autorités locales et la liste des élèves doit parvenir au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif un mois avant le début de la formation. Cette liste doit préciser si tel candidat est descolarisé ou non scolarisé, en indiquant notamment le nombre d'années de fréquentation de l'écolé pour chacun.

1. Centre de GACULIRO

a) En matière de formation, le Centre de Formation des Jeunes de GACULIRO pour être un "Centre Pilote", doit renforcer la Section mécanique et apprêter les infrastructures appropriées pour cette section.

La Direction du Centre devra étudier et présenter au Ministère les modalités de démarrage de la Section Electricite-Soudure.

La Section de Couture, quant à elle, devrait intéresser aussi bien les garçons que les filles. L'exécution du programme de formation dans ce domaine, doit permettre aux jeunes lauréats d'avoir un niveau de Savoir-faire plus élevé, on doit insister davantage sur le côté pratique.

En maçonnerie, le Centre poursuivra le programme de formation. Il n'y aura pas de nouvelles constructions, mais il faudra procéder rapidement à la finition de celles déjà entamées et assurer l'entretien des bâtiments existants.

Les cours généraux gardent leur importance, mais ne doivent pas se donner au détriment de la formation technique.

b) b) En matière de production, le centre doit avoir en vue l'autofinancement :

- En agriculture : le Centre veillera au réaménagement de son domaine, à l'entretien des parcelles déjà aménagées et à la préparation du compost.

Les activités de l'Umuganda doivent s'inscrire dans un plan précis d'exploitation du domaine.

- En menuiserie, le Centre doit viser d'abord la production de son équipement avant de produire pour la commercialisation.

- Concernant l'élevage, le projet d'élevage des poules doit être réétudié de façon à ce que la volaille puisse s'autofinancer. Le Centre devrait pouvoir collaborer avec les Centres qui pratiquent l'élevage des poules pondeuses, surtout le C.F.J. de MASAKA, en leur fournissant la provende et les soins vétérinaires nécessaires. Pour faciliter l'obtention du fumier, le Centre devrait déjà commencer l'élevage de deux vaches.

Section maçonnerie construira une étable pour ces bêtes.

Le Centre devra achever l'aménagement des étangs piscicoles.

c) En guise de suivi des jeunes, le Centre veillera à l'encadrement des groupements créés au cours de l'année 1984 pour les lauréats de l'année dernière, ainsi qu'à la programmation de leurs recyclages. Il devra insérer les nouveaux lauréats dans les groupements déjà créés ou créer de nouveaux. Le Centre devra fournir un rapport sur les activités de ces groupements.

Un instructeur sera désigné pour s'occuper spécifiquement de ces groupements socio-économiques des jeunes.

Sur le plan administratif, la Direction du Centre doit tenir un classement suivant les différents secteurs d'action.

Le Centre disposant déjà d'une somme importante doit commencer à s'autofinancer pour l'acquisition du matériel pour l'entretien des infrastructures et le matériel didactique.

2. Centre de MASAKA

Ce Centre est appelé à poursuivre son programme de formation.

- En maçonnerie, le Centre devrait aménager un endroit où exercer les travaux pratiques de maçonnerie. L'enseignement des métiers se fait plus par la pratique que par la théorie.
- En menuiserie, le Centre essaiera de rentabiliser la raboteuse, déjà installée. Avant la commercialisation de ses produits, il devra d'abord s'équiper en bancs, pupitres, chaises et tabourets pour les salles de classe. Il faudrait créer un atelier de production où travailleraient les lauréats et les jeunes en formation.
- En agriculture, le Centre intensifiera la production des aliments pour les pondeuses.
- En élevage, le Centre procédera également à la rentabilisation des poules.

Pour le suivi des jeunes, le centre contactera les Autorités locales pour l'installation des groupements de ses lauréats. Le matériel didactique sera accordé par le Ministère.

3. Centre de KABARE

Le Centre poursuivra le programme de formation tel que lancé en l'an 1984.

- En menuiserie, il est recommandé d'améliorer la qualité du produit, de produire des objets usuels et compétitifs sur le marché local et régional.
- En maçonnerie, le Centre poursuivra le programme lui assigné et terminera les constructions déjà commencées.
- En agriculture, le Centre poursuivra l'entretien du quinquina et continuera à pratiquer les cultures vivrières saisonnières. Il faudra préparer le compost en vue d'améliorer la production vivrière.
- En élevage, le centre pratiquera le petit élevage (chèvrès, moutons, lapins).

Comme les autres Centres, celui de KABARE devra assurer le suivi des jeunes en collaboration avec l'Autorité Communale en créant des groupements socio-économiques avec les jeunes lauréats du centre.

L'idée de construire un Kiosque d'exposition-vente sur la route principale KIGALI-RUHENGERI est bonne et doit passer à la réalisation. La collaboration avec les Autorités communales en vue de les intéresser davantage aux problèmes du centre, devra être plus effective.

Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

4. Centre de SHYOGWE

- Il faudra poursuivre le programme de formation en cours.
- En maçonnerie, le Directeur du Centre présentera au Ministère un devis de transformation du bâtiment servant de Direction et d'habitation des instructeurs.
- En menuiserie, le Centre continuera à fabriquer le matériel d'équipement pour ses locaux. Pour la commercialisation il produira des objets usuels et capables de supporter la compétition des autres artisans de la région.

Le Centre veillera à l'entretien de son bois.

- En agriculture, le Centre poursuivra l'exploitation de son domaine avec les cultures saisonnières. Il entretiendra ses plantations de caféiers, des arbres fruitiers ainsi que de la plantation d'ananas.
- Concernant la couture, Cette section insistera sur le côté pratique pour permettre aux jeunes lauréats d'avoir un niveau de savoir-faire plus élevé.
- Concernant l'élevage, le Centre devrait entreprendre l'élevage de petit bétail : chèvres, moutons et lapins.

Le matériel didactique lui sera accordé par le Ministère.

5. Centre de MPANDA

Le Centre poursuivra son programme de formation.

- En maçonnerie, le Centre achèvera la construction de son atelier de menuiserie. Il n'y aura pas de nouvelles constructions. Le Centre poursuivra par ailleurs ses activités de briqueterie.
- Concernant l'agriculture et l'élevage, le Centre procédera à l'exploitation systématique du marais où l'on pratiquera les cultures maraîchères et fourragères. Pour plus de rentabilité des vaches, il faudra pratiquer le système de stabulation. L'exploitation du marais devra favoriser les groupements socio-économiques des Jeunes.
- Concernant la menuiserie, le Centre produira d'abord le matériel d'équipement de ses locaux avant de procéder à la commercialisation. Dans ce domaine la production visera l'autofinancement.
- la Couture, Dans ce domaine, l'exécution du programme de formation devra permettre aux lauréats d'avoir un niveau de savoir-faire élevé, en insistant sur le côté pratique. Le dossier introduit auprès de l'Electrogaz concernant le raccordement en eau et la construction d'un terrain de Basket-ball doivent se poursuivre.

Le petit comptoir de vente du Centre doit redémarrer. Il y sera vendu les produits des jeunes du Centre et ceux des groupements. Le matériel didactique lui sera accordé par le Ministère.

6. Centre de NYANZA

Le Centre poursuivra son programme de formation.

- En maçonnerie, le Centre devra procéder à la finition des constructions déjà entamées.
 - Concernant la menuiserie, le Centre fabriquera un matériel utilitaire et usuel. Avant de commercialiser ses produits, il devra d'abord se procurer le mobilier nécessaire. Il fabriquera en priorité des bancs et des pupitres pour les classes, les tabourets et des chaises pour les bureaux.
- La qualité du matériel fabriqué doit passer du stade rudimentaire au stade compétitif sur le marché local.

- En agriculture, le Centre continuera l'exploitation systématique du marais et collaborera avec le projet agro-sylvo-pastoral des Allemands.
- Concernant l'élevage : le centre devra pratiquer le système de stabulation pour la rentabilité des vaches, ce qui nécessite la culture des herbes fourragères suffisantes.

Le matériel didactique sera accordé au Centre par le Ministère.

7. Centre de MURAMBI-NYAMAGABE

- En maçonnerie, le Centre devra améliorer ses bâtiments et achever les constructions déjà entreprises.
- En menuiserie, le Centre devra s'atteler à la fabrication du matériel d'équipement pour ses locaux : bancs, pupitres, chaises, tabourets.
- En agriculture, le Centre continuera le drainage du marais de KATO et son exploitation systématique.
- L'élevage, le Centre veillera à l'entretien des étangs piscicoles.

Le matériel didactique lui sera accordé par le Ministère.

8. Centre de NDAGO

Ce centre devra poursuivre son programme de formation et rayonner comme cellule-mère du Chantier du SUD. Pour la bonne marche des activités du Centre et des groupements encadrés par le Centre, celui-ci intensifiera sa collaboration avec les autorités locales.

Concernant les recyclages des membres des groupements, la Direction du Centre doit en faire une programmation annuelle. Cette programmation doit être approuvée par le Ministère avant de passer à l'exécution.

La sensibilisation au sein des Communes intéressées à l'action du chantier doit être menée avec plus d'ardeur et se fera par des réunions et des visites aux groupes d'action.

La Direction du Centre étudiera les modalités de promotion du petit élevage au sein de la cellule-mère du Chantier. Le Centre devra pratiquer un élevage modèle qui servira d'exemple aux groupements à promouvoir.

Les groupements des jeunes prévus au cours de l'année 1984 pour l'exploitation des infrastructures dans le domaine de NGARULIRA doivent réellement être mis sur pied et être actifs.

Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

9. Centre de MUHALI

Le Centre doit démarrer la Section de maçonnerie qui travaillera dans le cadre des possibilités locales (briques adobes et bois).

- En menuiserie, le Centre produira prioritairement pour son équipement, sans négliger de produire des objets commercialisables sur le marché local.

- Concernant l'agriculture, le centre et les groupements constitués de jeunes lauréats sont appelés à procéder à l'exploitation systématique du marais et à l'entretien du quinquina.
- Concernant l'élevage, le centre devrait intensifier le petit élevage (lapins, chèvres, moutons et volailles).
- Pour la couture, On insistera sur le côté pratique de façon à garantir aux lauréats un niveau de savoir-faire assez élevé.
Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

10. Centre de KARAGO

Le Centre de Formation de KARAGO devra continuer le programme de formation des garçons suivant le système d'internat.

Il devra jouer le rôle de centre de production et d'appui aux groupements.

- Agriculture, Le Centre devra intensifier la culture de la pomme de terre et du maïs. Le crédit accordé au Centre doit être valorisé et remboursé cette année 1985.
 - Pêche, les produits de pêche doivent être commercialisés dans le seul but d'alimenter la caisse du centre. Les activités de pêche se feront sur l'autorisation du Ministère après présentation d'une programmation de récoltes par le centre.
 - Elevage, les vaches de race locale devront être remplacées par une race sélectionnée (contacter MUTURA pour achat).
Le petit élevage doit être abrité dans un endroit à prévoir dans le nouveau bâtiment.
 - Couture, la Section de couture nouvellement introduite dans le centre doit évoluer et permettre à ses ressortissants d'être suffisamment capables de fabriquer des objets directement écoulables sur le marché local.
 - Menuiserie, le programme prévu devra être appliqué de façon à atteindre le profil escompté; la Direction doit faire de la menuiserie un secteur productif.
- Le Centre devra programmer les recyclages des jeunes responsables des groupements.
Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

N.B.: Le Centre devra atteindre son autosuffisance progressivement; ainsi le Ministère fournira 3/4 des vivres seulement.

11. Centre de RWABUYE

Le Centre poursuivra son programme de formation.

- En maçonnerie, on n'entreprendra pas de nouvelles constructions, mais on veillera à l'amélioration des bâtiments déjà existants.
Les activités de briqueterie doivent servir de source d'approvisionnement à la caisse du centre.
- En menuiserie, le Centre devra d'abord se fabriquer du matériel d'équipement avant de procéder à la commercialisation. Le matériel destiné à la commercialisation doit être raffiné et à la hauteur du marché de BUTARE.
- En couture : le Centre fera de son mieux pour redynamiser cette section.

- En agriculture, le Centre est tenu à exploiter rationnellement son marais. La Direction du centre étudiera les modalités de création des groupements de jeunes, en collaboration avec les autorités locales. Le centre aidé par Projet de Développement global de BUTARE devra produire et assurer en partie son autosuffisance principalement en exploitant le marais de RWABUYE.

Le Centre produira des fruits pour la coopérative CONFIGL.

En élevage, le Centre doit pouvoir se doter de petit bétail pour son élevage et pour le grand bétail, il faudra pratiquer le système de stabulation.

Le matériel didactique sera accordé au Centre par le Ministère.

12. Chantier EST-MURAMBI

Le Chantier de l'Est doit être réellement opérationnel. Il poursuivra le programme de formation de longue durée :

- En maçonnerie, la construction des bâtiments du centre doit être achevée. Une étude sur les modifications et les nouvelles infrastructures sera menée.

- En menuiserie, comme les autres centres, les élèves devront fabriquer du matériel d'équipement pour leurs locaux.

Une fois les besoins du centre satisfaits, il pourra alors commercialiser ses produits.

- En agriculture, le Centre doit planter le fourrage, la propriété doit être exploitée entièrement par les jeunes suivant un plan coordonné et rentable.

Le Centre devra, en outre, aménager ses jardins potagers, mener des travaux de lutte anti-érosive, préparer le compost et entretenir son bois.

Il devra comme les autres centres aménager ou entretenir des terrains de jeux (terrains de foot-ball, de basket-ball et de volley-ball).

Le Centre doit encadrer les groupements de jeunesse déjà en activité et en créer d'autres surtout dans les secteurs proches de la cellule-mère.

- Concernant l'élevage, l'élevage des vaches, chèvres et lapins doit démarrer au cours de cette année.

- Concernant la couture, on renforcera la section déjà existante.

Le matériel didactique sera accordé au Centre par le Ministère.

13. Centre de GATI

Le centre a été créé spécifiquement pour promouvoir le travail de cuir: cordonnerie et maroquinerie. Son programme doit être orienté de façon à intéresser les jeunes à ces nouvelles activités. Les infrastructures destinées à abriter les dites activités doivent être rapidement apprêtées.

Il s'agit de faire la réparation et les transformations selon le plan conçu par le MINITRAPE. Ce plan de transformation comprendra des salles de classe, des ateliers, une salle d'exposition, des bureaux des instructeurs, la direction et les installations sanitaires. Un groupement des jeunes maçons accomplira ces transformations avec l'aide des jeunes qui fréquentent le centre.

- Concernant la cordonnerie pratiquée dans ce centre, on fabriquera des articles appréciables sur le marché local. La production du centre doit lui permettre d'atteindre un seuil d'autosuffisance.

Les recommandations faites pour cette section sont également valables pour la maroquinerie. La Direction est tenue à élaborer un projet sur la commercialisation de ses produits.

- Concernant l'agriculture, un plan d'exploitation sera élaboré et exécuté en aménageant des champs communs et des parcelles individuelles.

Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

14. Centre de MAYANGE

La Direction du centre s'efforcera de mettre réellement en exécution les directives lui données déjà au cours de l'année 1984 qui n'ont pas connu d'exécution palpable. Le Centre devra poursuivre le programme de formation. Les branches déjà enseignées seront maintenues.

En ce qui concerne les activités de construction, le Centre devra réaménager les bâtiments d'élevage.

L'espace compris entre les deux blocs d'étables sera clôturé. On utilisera pour cette clôture des tubes métalliques et des sticks.

Ces tubes seront reliés par les fils barbelés. Le Centre construira un abreuvoir pour vaches.

- En menuiserie, le centre devra, avec le matériel lui accordé, fabriquer l'équipement pour les salles de classe et les autres locaux du centre.

On fabriquera, pour l'usage de la population du centre, des bancs, des tabourets et des pupitres. Les vaches qui ont atteint le seuil de la vieillesse doivent être abattues. Le centre devra fabriquer une compostière modèle. Le Centre fera tout le nécessaire pour garder les vaches en vue de produire du lait.

Le silo du centre et la boutique doivent fonctionner. Ils devront servir pour le centre même et pour les jeunes installés dans le village.

- En agriculture, le centre veillera à l'exploitation rationnelle de son domaine.

Il aménagera en outre des champs modèles pour la collectivité. Il faudra planter des herbes fourragères pour pourvoir à l'alimentation des vaches.

Le centre entreprendra la plantation d'arbres pour clôturer son domaine. L'installation des lauréats de 1985 fera l'objet d'une instruction particulière tout comme le système d'externat.

Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

15. Centre de KIRWA

Le Centre poursuivra plus intensément le programme de formation.

- En maçonnerie, le centre doit entretenir ses infrastructures. Les dortoirs seront transformés pour l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes externes. Il doit améliorer les étables pour ^{un} grand nombre de bêtes.
- En menuiserie, l'équipement du centre passera avant la commercialisation. Le centre fabriquera d'abord des bancs, des pupitres, des tabourets, des chaises pour bureaux. Le programme de formation de cette section devra permettre aux jeunes de passer du stade de la fabrication d'objets rudimentaires à l'amélioration de la qualité qui puisse permettre à ses produits de supporter la compétition d'autres artisans rwandais.
- En couture, cette section doit être améliorée. La Direction veillera à ce que les lauréats atteignent un niveau assez élevé après la formation, en insistant davantage sur le côté pratique.
- En agriculture, la bananeraie du centre doit être mieux entretenue. Pour la rendre plus productive, il faudra la renouveler. On plantera prioritairement des bananes de consommation. Dans la bananeraie, on insérera d'autres cultures. L'entretien du caféier du centre devra retenir l'attention de la Direction du centre. Le centre devra contacter les autorités locales, la Direction du projet KIBUNGO II pour l'installation des groupements de jeunes qui exploiteront une partie du domaine du centre. L'extension des champs fourragers doit être menée!
- Concernant l'élevage, il faudra continuer l'élevage des vaches et des chèvres. Le centre devrait délimiter son domaine avec des plants de bois d'oeuvre et se pourvoir d'une compostière modèle. Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

16. Centre de MULINDI

Le Centre poursuivra son programme de formation.

- En maçonnerie, La section nouvellement créée doit être renforcée, le programme indicatif émanant du Ministère sera scrupuleusement mis en application. Le centre devra améliorer les locaux de classe.
- En menuiserie, le centre continuera la fabrication du matériel d'équipement pour ses locaux: pupitres, bancs, tabourets et armoires. Il faudrait faire de cette section un secteur productif capable de permettre au centre de s'autosuffire.
- Agriculture le centre entretiendra ses plantations de thé et continuera son programme de reboisement, sans négliger les cultures saisonnières; pomme de terre, haricots, sorgho, choux et carottes. La Direction du centre, suivant les possibilités, présentera un projet de mise en pratique des cours d'élevage jusqu'ici théoriques. La Direction du centre, en collaboration avec les autorités locales, sensibilisera la population de façon à élargir l'effectif des jeunes qui fréquentent le centre. Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

17. Centre de MUTURA

Le Centre devra poursuivre le programme de formation déjà entamé.

- Concernant la maçonnerie, le centre veillera à l'entretien des bâtiments déjà existants.
- Concernant la menuiserie, il faudra fabriquer suffisamment de matériel pour le centre. La Direction du Centre étudiera les modalités de rendre ce secteur plus productif.
- Concernant l'agriculture, une parcelle sera déterminée pour les leçons pratiques de la culture de pommes de terre et de légumes. Le centre entretiendra une compostière modèle.
- Concernant l'élevage, le Centre veillera à l'entretien de ses vaches laitières. Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

18. Centre de MUKINGO

Le Centre doit reprendre et mettre réellement en exécution les directives lui assignées au cours de l'année 1984. Il doit poursuivre le programme de formation et chercher, par tous les moyens, les voies d'exploitation agricole maximale de son domaine. Etant donné que le domaine est favorable à la culture de la pomme de terre, celle-ci doit avoir un développement tangible. Le Centre doit réparer les anciennes maisons et les apprêter à abriter la Direction et la formation du Centre.

- Concernant la menuiserie, cette section doit permettre au centre de s'équiper en matériel usuel (bancs, tabourets, chaises, pupitres et portes).
Le Centre étudiera les modalités d'élever cette section au niveau du secteur productif à même de fabriquer des objets commercialisables.
- Concernant l'élevage, la Direction du centre entreprendra une étude pour introduire l'élevage dans le centre. Une compostière doit être préparée le plus tôt possible pour doter le centre du fumier nécessaire.
La Direction du centre étudiera, en collaboration avec les autorités locales, les modalités de création des groupements de jeunes.
Le matériel didactique sera accordé au centre par le Ministère.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif.

Le Centre de MONTA a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

Le Centre de MONTA est un organisme à but non lucratif qui a pour but de promouvoir le développement communautaire.

ANNEXE

CALENDRIER DES VISITES DES C.F.J.

Délégation A 1ère phase	C.F.J. à visiter	Nombre de Jours	Date	Jours de mission	Frais de mission	Essence
1 Division Formation	GACULIRO	5	1e 08/7/1985!	3	18.000 FRW	1 carnet par groupe
1 Division Production	M.SAKA		1e 09/7/1985!			
1 Division Inspection						
1 Division Encadrement						
1 Chauffeur						
	MAYANGE		1e 10/7/1985!			
	MUGSERA		1e 11/7/1985!			
	KIWA		1e 12/7/1985!			
2ème phase						
1 Division Formation	MURA EI - GAKONI	7	1e 16/7/1985!	7	49.500 FRW	
1 Division Production	GAMI					
1 Division Inspection						
1 Division Encadrement						
1 Chauffeur	MULINDI		1e 17/7/1985!			
	KABARE		1e 18/7/1985!			
	KABONA		1e 19/7/1985!			
	MUYINGO		1e 20/7/1985!			
	KARAGC		1e 21/7/1985!			
	RAMJURA					
	MUTURA		1e 22/7/1985!			

.../...

Délégation B 1ère phase	C.F.J. à visiter	Nombre de jours	Date	Jours de mission	Frais de mission	Essence
1 Division Formation	SHYCWE	7	1e 08/7/1985	7	31.500 FRW	1 carnet par groupe
1 Division Production						
1 Division Inspection	MPANDA		1e 09/7/1985			
1 Division Encadrement	MURAMA		1e 10/7/1985			
1 Chauffeur	MASANGO					
1 Agent des Sports	NYABISINDU		1e 11/7/1985			
(pour le contrôle	KEETRO					
Centres KAVUMU-RUKALI)	MUGUSA		1e 12/7/1985			
	SHYANDA					
	MBAZI		1e 13/7/1985			
	SOVL					
	RWIBYE		1e 14/7/1985			
2ème phase	NYANJANGA	8	1e 17/7/1985	8	63.000 FRW	
1 Division Formation						
1 Division Production	NYAGI		1e 18/7/1985			
1 Division Inspection						
1 Division Encadrement	MURAMBI		1e 19/7/1985			
1 Chauffeur	MWOGO					
	RUKONDO		1e 20/7/1985			
	KARAMA					
	KENYAMAKARA		1e 22/7/1985			
			(départ pour KIBUYE)			
	KAGINO					
	NTYAZO		1e 23/7/1985			
	GATARE					
	NYARUSHISHI		1e 24/7/1985			
	MUHAJI		1e 25/7/1985			
			(retour)			